ASTRES









Le relais des Graves

Janvier 2015 www.castres-gironde.fr

Edito Sommaire

Vie municipale **Edito** p 2 Municipaux p 3 p 6

2015 – des morts et une date dans l'histoire des hommes?

Une prise de conscience collective de notre modèle de société?

Un début de remise en question de chacun dans ses relations avec autrui?

Une relance ou une réécriture de la laïcité?

Une application et un respect de notre devise républicaine: Liberté, Egalité, Fraternité?

Une réflexion des citoyens du monde sur leurs droits et sur leurs devoirs universels?

Une envie de « vivre ensemble » comme dimanche matin sur la place de notre mairie?

Une culture de la différence qui ne sépare plus ?

2015 – dramatique hélas, philosophique certes mais pratique aussi.

Le casse-tête budgétaire de début d'année sera encore plus prégnant. L'objectif est de restreindre le fonctionnement du service public et de limiter les investissements car les aides aux financements sont majares.

Les baisses de dotations de l'Etat annoncées seront effectives en mars et les subventions de nos partenaires seront moins aidantes.

Un début de co-responsabilité et d'apprentissage à vivre en collectivité doit s'installer en économisant l'argent public sur certains services comme je l'ai évoqué le soir où nous avons partagé ensemble la galette républicaine. L'école communale, la culture, la vie associative, l'administration territoriale et la sécurité resteront nos priorités budgétaires.

2015 – même s'il faut garder une prudente réserve, devrait voir la mise en place de l'aire de sédentarisation des gens du voyage tout autant attendue par eux, qui souhaitent s'intégrer, que par nous tous, qui clamons notre solidarité et notre humanisme.

Tels sont les plus grands sujets qui nous occupent, d'autres moindres mais très pratiques sont à découvrir dans les pages de ce numéro.

Avec mes collègues du Conseil Municipal, je souhaite une

BONNE ANNEE 2015 à vous tous et à vos proches. BONNE ANNEE 2015 à notre commune de CA\$TRE\$-GIRONDE.

« Il n'y a pas une seule culture au monde où il soit permis de tout faire. On sait bien depuis longtemps que l'homme ne commence pas avec la liberté mais avec la limite et la ligne de l'infranchissable. » Michel FOUCAULT

Liberté, Laïcité, Intégration, j'écris vos noms.

Daniel CONSTANT Maire de Castres-Gironde Vice Pdt de la CDC Montesquieu

Extraits des Conseils

Vie communale

Jeunesse

ALSH « La Ballade » p 11

Bibliothèque

Ecole

Les Lions de Guyenne p 12

Environnement

Points d'apports verre p 13

Zéro phyto? p 13

Consultation LGV p 14

p 14

Les associations

Hommage

Melle Méoulle

Anciens combattants p 16

CCM

Le carnet





Extraits du Conseil Municipal

Renouvellement du parc informatique

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contacté deux prestataires informatiques courant juin. A cet effet, un tableau comparatif a été remis à chaque élu pour étude.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accepter la proposition de la société JVS-Mairistem Informatique, pour un montant H.T de 8 447.30€
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à cette dépense et tous documents relatifs à cette affaire.

Reversement de la taxe Electricité par le \$DEEG

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) constitue une ressource financière stable et dynamique pour les communes de la concession électrique du SDEEG.

Elle participe activement à la modernisation et sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité. Son assiette repose sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawatheure (€/MWH).

Par ailleurs, le SDEEG a pour mission de contrôler le versement effectif de cette taxe par le fournisseur historique EDF ainsi que par les fournisseurs alternatifs. Le SDEEG reverse une fraction du produit de la taxe au bénéfice de notre commune à hauteur de 80.5% de son montant et en conserve 19.5%.

L'article 18 de la loi du 8 août 2014 impose que le reversement doit faire l'objet d'une délibération concordante du SDEEG et des communes concernées, telles que la notre.

Aussi, afin de nous permettre de conserver le bénéfice de la TCCFE, il est proposé d'approuver les modalités de reversement suivantes à compter du 1er janvier 2015.

- 80.5% du produit de la TCCFE reversé par le SDEEG à notre commune
- 19.5% du produit de la TCCFE conservé par le SDEEG pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modalités de reversement de la TCCFE évoquées ci-dessus.

Emprunt travaux église

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu diverses offres de prêt d'organismes bancaires afin de financer essentiellement le programme 2014 des travaux de restauration du chevet et de mise en valeur intérieure de l'église. La Caisse d'Epargne propose la meilleure offre sur 20 ans. M. le Maire fait donc lecture des conditions d'emprunt et demande au Conseil de délibérer.

Après avoir écouté les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

De voter la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 100 000 €, destiné à financer le programme 2014 des travaux de l'église.

Reconduction de la taxe d'aménagement

Après avoir écouté les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, en ces termes :

« La délibération n°2011-50 du 21 novembre 2011 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse ».

Motion du Conseil Municipal autour du projet GP\$0 à inclure dans le PLU

Considérant la demande de Monsieur le Préfet à propos des modifications de PLU qu'entrainent les travaux devant intervenir pour la construction de la LGV au sud de Saint Médard.

Le Conseil Municipal de Castres-Gironde constate :

Que le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme comporte de nombreuses erreurs à rectifier type :

Boisement de la commune 360 ha à majorité composé de pins maritimes (p51).

Les risques géotechniques ont été identifiés et localisés uniquement le long du Gât Mort (p.57) et aucune identification des deux dolines apparues depuis mai 2013 le long de la D219 dont l'une comblée par le CG 33 en juillet, s'est aussitôt reformée en novembre et vient d'être à nouveau comblée par le Château Haut Pommarède à environ 300m de son portail d'entrée.



Séance du 15 octobre 2014

Extraits du Conseil Municipal

La commune n'est pas propriétaire de 41 ha de bois sur le tracé ou sa réserve et il n'y a pas 160 ha de bois au total.

Le bois de Savis est représenté par une photo de la D1113 (p.61)

Les puits environnants (enregistrés au BRGM service géologique aquitaine) qui tirent de l'eau en lien avec la nappe phréatique alimentant les forages des eaux de Bellefond ne sont pas mentionnés.

Les raisons du choix du projet retenu ne sont pas toutes identifiées et les options du passage du tracé ont été orientées par des appuis politiques en leur temps (canard enchaîné 22.02.2012) et non sur la réalité technique du projet faisant que le projet devait longer l'autoroute. De fait il passe au beau milieu des sources de Bellefond (une étude complémentaire se fera et il y aura une modification du règlement p.70) avec un viaduc de 430 mètres de long et de presque 17 mètres de haut sans compter l'installation électrique (13 mètres) mais il sera gris pour se confondre naturellement au paysage.

« Son franchissement de la vallée du Gât Mort permettra d'optimiser la transparence du projet de ligne nouvelle ferroviaire au niveau de cette vallée » (p.75) - affirmation plus que douteuse.

Les nuisances sonores sont peu abordées (p.82 et p.88) dans un contexte flou.

Natura 2000 gêne le projet alors on déclasse Natura 2000 là où passe le projet

Le hameau de Roqueton est peu cité. Il est un environnement humain important. La ligne passe à l'ouest de celui-ci et au plus près, sachant que les vents porteurs sont d'ouest la plupart du temps (non cité).

Il est notifié que les travaux peuvent entraîner des effets sur les eaux superficielles et souterraines et leur utilisation. Cela peut aussi engendrer des modifications de débit.

La reconnaissance d'utilité publique des eaux de Bellefond et du Rocher et de leurs périmètres de protection n'est pas abordée et aucun descriptif n'est fait pour respecter cela. Il y a contradiction sur ce sujet en particulier à propos des affouillements (p.68).

Le risque de pollution et de destruction est exprimé sur tout le rapport. L'unique réponse est l'indemnité financière auprès des propriétaires et un changement de la réglementation sur les zones concernées, sachant que les terres en zones humides ont très peu de valeur financière. Aucune autre réponse adaptée n'est préconisée.

Il n'est pas signifié que la zone de réserve pour les travaux est un enjeu de pollution pour l'environnement et la nappe phréatique.

Les emprises du passage au dessus des voies enjambant la ligne, en particulier la D119 font 10 fois sa largeur (p.24 à 27).

Les principes de rabattement pour la déambulation et les rétablissements ont été prévus en concertation avec les élus locaux (p.68).

Un merlon acoustique est insuffisant (p.78) dans sa longueur qui protégerait efficacement les logements de Roqueton qui sont à 175 mètres de la voie côté est, avec le vent porteur ; idem pour Brame-Pan, Plantey, l'Hermitage et Poitevin où rien n'est prévu.

Seuls dix documents communaux ou intercommunaux sur les 70 concernés par une mise en compatibilité au titre des projets ferroviaires ont fait l'objet d'une évaluation environnementale avec avis de l'autorité environnementale de la phase d'enquête publique en 2014 (p.79).

Au vu des descriptifs de ce document pour la rectification du PLU qui est nettement incomplet et imparfait, nous ne pouvons que désapprouver ce projet ainsi que tout le projet LGV Bordeaux, Toulouse, Dax.

Que les emplacements en projet de réservation occupent beaucoup plus de surface que l'emprise de la voie ferrée. L'impact des nuisances en particulier pour les habitations de Poitevin, Plantey, l'Africaine, Grand Bos, Brame-Pan, Roqueton (plus de 80 habitations et familles), sans compter tout le village qui sera concerné par le bruit compte tenu des vents porteurs, est considérable et mal déterminé.

Que les emprises foncières définitives ne sont pas encore connues et les propriétaires concernés ne sont ni avertis, ni contactés, ni informés à ce jour. Dans ces conditions équivoques, des précisions doivent être données sur les parcelles que RFF envisage d'exproprier ou de toucher par les travaux, afin de donner une prévisibilité acceptable aux biens de la propriété privée fondamentale dans notre constitution et aux propriétaires victimes d'une incertitude sachant que le projet, compte tenu de la nouvelle loi Savary et de son financement, est loin d'être réalisé.



Séance du 15 octobre 2014

Extraits du Conseil Municipal

Qu'aucune recette n'est indiquée par rapport au financement de ce projet.

Que le choix stratégique de RFF pour les zones impactées est dû initialement à des influences inadmissibles de certains habitants et élus (Canard enchainé 2012) et non à des réalités géographiques et techniques. Ceci est confirmé par les inondations sur certains lotissements de la commune de Saint Selve, construits à la place du premier tracé LGV.

Que la durée de validité de l'éventuelle déclaration d'utilité publique, de la compétence du Conseil d'Etat, est indispensable d'être certifiée. Cette précision manque dans tout document publié à ce jour. Que l'identification des puits et des cours d'eau souterrains n'est pas faite sachant que toutes les habitations ont plus de 30 ans et que toutes ont ou avaient un puits (certains datant du XVIII siècle et fonctionnant à ce jour) ou un forage.

Que l'identification en matière de tourisme n'est pas du tout abordée.

Que de différer l'information des propriétaires et habitants, à une époque où les remarques sur la compatibilité des documents d'urbanisme ne seront plus recevables, nous semble une violation du principe de participation des citoyens, tel qu'il est formulé à l'article 7 de la charte de l'environnement et à l'article L.110-2-5° du code de l'environnement.

Que les propositions fournies aux communes et en particulier à celle de Castres-Gironde sur les dérogations apportées au PLU visent à autoriser RFF à faire ce qui est habituellement interdit et, est en contradiction totale avec celui qui a été validé dans le cadre du SCOT (p.29 à 45).

Que les articles et documentaires (C'est dans l'air, pièces à conviction, théma, Libération, le Monde, Sud-Ouest, complément d'enquête,...) ainsi que les rapports Auxiette, Bianco, Rivier, l'étude indépendante Claraco, l'étude Recarte précisent l'inefficacité des LGV, leur non rentabilité et que l'aménagement des voies existantes moins coûteux qui concerne 92% des voyageurs est essentiel et tout aussi efficace même au niveau des temporalités.

Que les remarques de l'Autorité Environnementale sur l'EUP du GPSO pour obliger une rentabilité socioéconomique pour un projet d'investissement dans les infrastructures de transport ne sont pas encore appliquées.

Le Conseil Municipal de Castres-Gironde après en avoir délibéré regrette que la Mairie soit mise devant cette obligation de fait accompli et doive adapter son PLU au GPSO. Le positionnement du fuseau pressenti officiellement porté à connaissance dans le PLU va entraîner obligatoirement le dégrèvement de la valeur des biens concernés et paralyser les évolutions des mêmes propriétés.

Séance du 21 novembre 2014

Services publics d'assainissement collectif et d'eau potable

Assainissement: Coût d'une facture d'un abonné domestique consommant 120 m³/an : 376,11 € T.T.C. (sur la base du tarif du 1er janvier 2014) contre 362,09 € au 1er janvier 2013, soit 3,13€/m³ en 2014 (3,02€/m³ en 2013).

Sur ce montant, 51,79 % reviennent à la collectivité pour les investissements et 31,78 % à l'exploitant (Lyonnaise des Eaux) pour l'entretien et le fonctionnement des équipements, les 16,43 % restants étant les taxes.

Eau potable : Coût d'une facture d'un abonné domestique consommant 120 m³/an : 175,45 € T.T.C. (sur la base du tarif du 1er janvier 2013) contre 174,08 € au 1er janvier 2012, soit en moyenne : 1,46 €/m³ T.T.C. en 2013 (+ 0.78 % par rapport à 2012).

Sur ce montant, 21,72 % reviennent à la collectivité pour les investissements et 47,69 % à l'exploitant (Lyonnaise des Eaux) pour l'entretien et le fonctionnement des équipements, les 30,58 % restants étant les taxes.

Coût total eau potable + eau assainie pour 120 m³/an : 1,46 \in + 3,13 \in = 4,59 \in le m³/abonné (compteur) soit 0,47 \in /jour/habitant (pour 106 litres consommés par jour et par habitant)

Avis défavorable du Conseil Municipal sur le projet GP\$0 Bordeaux—Toulouse

M. Dominique LARRUE, conseiller municipal, fait lecture de sa proposition de délibération contre le projet GPSO BORDEAUX-TOULOUSE et propose au Conseil Municipal, avec l'accord de M. le Maire, de délibérer.

Le projet se présente en ces termes :



Extraits du Conseil Municipal

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 août 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique concernant les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux dans le cadre de la première phase du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest,

Vu le dossier d'enquête publique,

Vu le Conseil Municipal du 15 octobre 2014 et la motion contre le principe de changer d'autorité le PLU pour ce projet.

Vu le rapport de la cour des comptes du 24 octobre 2014,

Vu les rapports Auxiette, Bianco, Ecole polytechnique de Lausanne, CLARACO,...

Vu le projet de délibération de la Communauté de Communes de Montesquieu mis en délibéré le 25 novembre 2014,

Le conseil municipal argumente :

Au niveau économique ce projet est inapproprié, dispendieux et ne fait état d'aucune prévision de recette sérieuse pas plus qu'il ne tient compte de l'endettement pharaonique national ; qui va payer ? Ce projet correspond plutôt à un lobbying industriel.

Au niveau environnement, les analyses faites par RFF et la SNCF se sont vues infirmées pour certaines et posent question. De fait, elles sont peu crédibles au niveau de la vallée du Gât-mort, des zones Natura 2000 et des sources de Bellefond et du Rocher qui alimentent notre syndicat local en eau potable-ARPOCABE-et 17,5 % de la consommation de la CUB. C'est un projet à contre-courant écologique.

Au niveau sociologique et humain cela va encore couper notre territoire avec une barrière physique supplémentaire qui diminue les liens de proximité, augmente le bruit, amène des perturbations quand les aménagements de territoires devraient diminuer au maximum tous ces problèmes.

Comme il y a un réel risque de marginalisation ferroviaire de l'Aquitaine, l'aménagement des voies existantes et leur amélioration coûteront environ trois à quatre fois moins cher pour des résultats aussi fiables. D'autre part le réseau TER est à développer sérieusement.

L'impact sur notre commune va supprimer environ 37,3 hectares d'espaces naturels en prévisionnel sur le tracé réalisé sans tenir compte des impacts des travaux (ponts sur les voies communales et départementales, plateformes de travaux, exploitation de gravières...).

Le Conseil Municipal de Castres-Gironde, à l'unanimité :

- s'oppose à la réalisation de cette infrastructure,
- autorise Monsieur le Maire à déposer cet avis auprès de la Préfecture de la Gironde et du commissaire enquêteur.

Prime 2014 au personnel communal

Cette année l'enveloppe prévue pour le règlement de cette prime s'élève à 38 080,00 €. Malgré le gel de l'enveloppe, on constate une légère augmentation due aux salaires versés sur un an au lieu de 6 mois pour les 4 agents de l'A.L.S.H., le recrutement d'une employée au service administratif depuis le 1er janvier 2014 soit un an de salaire et les quelques avancements d'échelons qui ont augmenté une part des salaires.

L'enveloppe sera répartie entre le personnel titulaire et non titulaire, à temps complet ou non complet sous forme d'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité), d'I.F.T.S et de P.F.R. conformément aux délibérations précitées.

Soit : Article 6411 (titulaires) 30 380,00 € Article 6413 (non titulaires) 7 700,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour engager cette enveloppe.

Vie communale

Du nouveau dans le stationnement

Le maire de CASTRES-GIRONDE,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 à 6 VU le code de la route, notamment l'article R 417-3

VU le code pénal, notamment l'article R 610-5

VU le code de la voirie routière et notamment le titre 1er (Dispositions communes aux voies du domaine public routier) et le titre III (Voirie départementale)

CONSIDERANT que devant l'augmentation sans cesse croissante du parc automobile, la réglementation des conditions d'occupation des voies par des véhicules en stationnement répond à une nécessité d'ordre public

CONSIDERANT que le domaine public routier ne saurait être utilisé uniquement pour des stationnements prolongés et exclusifs, et souvent abusifs, mais qu'il y a lieu, en revanche, de permettre une rotation normale des stationnements de véhicules, particulièrement devant les commerçants, allant de la boulangerie, début de la rue du Général Leclerc ainsi que sur la place Lamarque, cela afin d'éviter des arrêts en double file dangereux, pour la circulation.



ARRETE

Article 1 - Zone bleue

Du mardi au samedi 6 h00 à 20 h00 et le dimanche matin de 6 h 00 à 13 heures, il est interdit de laisser stationner un véhicule pendant une durée supérieure à une heure et trente minutes, sur la section suivante :

Devant les commerces : Début de la rue du Général Leclerc côté gauche ainsi que sur la place Lamarque le long des immeubles N° 2-4-6-8 côté droit.

Article 2 – Disque de contrôle

Dans la zone indiquée à l'article 1, tout conducteur qui laisse un véhicule en stationnement est tenu d'utiliser un disque de contrôle de la durée du stationnement, conforme au modèle type de l'arrêté du ministre de l'Intérieur.

Ce disque doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement, et, s'il s'agit d'un véhicule automobile, sur la face interne ou à proximité immédiate du pare-brise, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Il doit faire apparaître l'heure d'arrivée. Il doit être enlevé dès que le véhicule est remis en circulation.

Article 3 - Défaut de disque

Est assimilé à un défaut d'apposition du disque le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexactes ou de modifier ces informations alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation.

Il en est de même de tout déplacement du véhicule qui, en raison notamment de la faible distance séparant les deux points de stationnement, et de la brièveté du temps écoulé entre le départ du premier point de stationnement et l'arrivée sur le second, apparaîtrait comme ayant comme unique motif de permettre au conducteur d'éluder les dispositions relatives à la réglementation du stationnement.

Article 4 - Les mesures édictées dans le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire par le service technique et les infractions seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 - les agents de la force publique et toutes les personnes habilitées à constater les infractions à la police de la circulation sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 - Monsieur le Maire de CASTRES-GIRONDE, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Castres -Gironde, Monsieur le Garde-Champêtre,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CASTRES GIRONDE, Le 17 Décembre 2014 Le Maire, D. CONSTANT

Noël à Castres



Vie communale

Inauguration de la salle du Conseil Municipal



Extrait du discours d'inauguration de M. Constant

Marianne, allégorie de la liberté, figure officielle personnalisant à la fois la République et la France, choisie pendant la Révolution en empruntant à Rome l'image de la femme, symbole des esclaves affranchis, vient de rejoindre cette salle après avoir durant plus d'un siècle trônée dans la salle du Conseil Municipal précédente.

Elle veille assidûment à nos débats de Conseil Municipal, à nos réflexions et à ce que nos décisions soient les plus justes.

Elle n'est pas seule, mes prédécesseurs que je salue avec honneur et respect, qui l'ont embrassée (si je peux me permettre) avant moi, l'accompagnent tout comme le Président de la République la regarde.

Une salle du Conseil Municipal force les convenances et la dignité. Ce n'est pas un champ de foire ouvert à tout, ni au pugilat, ni au verbe haut. Les élus du suffrage universel y font honneur à la démocratie, honneur à la confiance reçue et y travaillent pour la plupart bénévolement. Conscients de leur fonction, de leur responsabilité dans la décision votée et tout cela dans le respect et dans l'écoute de chacun.

L'ancienne salle du Conseil municipal sera très vite transformée en Accueil plus opérationnel tant pour les administrés que pour les employés administratifs. Longue vie à Marianne et à la démocratie.

Ce soir 10 novembre 2014, c'est aussi le Centenaire de la 1ère Guerre Mondiale de 1914-1918.

Nous avons énoncé tous ces jeunes seulement âgés de 20 ans « morts pour la France » mais jusqu'à ce soir, moment solennel, deux d'entre-deux avaient été oubliés.

Oubliés dans les tranchées ou les ossuaires et oubliés sur le Monument aux Morts de leur commune. Comment un tel abandon désinvolte alors que l'enregistrement des décès était signé du Maire lui-même.

Désolé mais pour moi ce manquement à vérifier les inscriptions gravées est une faute.

Je n'ai pas peur du mot, je l'exprime haut et fort, et au nom de notre commune de Castres, je demande PARDON à l'âme de ces deux jeunes hommes morts pour défendre notre pays.

Je tiens à remercier très fort le colonel Jean Pol PUISNE véritable passionné de recherche historique locale qui a découvert cette négligence manifeste.



Jamais, pourtant un siècle après, leur présence n'aura été aussi intense, leur engagement et leur espoir pour la victoire et la paix n'auront été si vivants qu'en ce moment où rassemblés pour cet hommage nous prenons la mesure de leur vie fauchée en pleine Jeunesse.

Imaginez quelques secondes ces jeunes garçons partis à la guerre en plein mois d'août, en sifflant, par devoir, presque par envie car tellement éduqués dans cet esprit par l'école de la république.

Imaginez quelques secondes encore, la cruauté des champs de batailles (les documents photographiques ne manquent pas en ce moment). Imaginez la boue, la neige, le froid, les obus, les tranchées, les rats, la maladie, les blessures, la peur, les morts de 20 ans que l'on piétine pour monter à l'assaut.





Vie communale

Imaginez ces visages au sourire juvénile tombés face à la terre gloutonne gorgée de sang ou face au ciel injuste, le regard perdu dans l'au-delà.

Imaginez, imaginez encore et encore et vous n'aurez plus le droit d'occulter leur mort, plus le droit de gaspiller leur sacrifice.

Nous sommes tous coupables de cet héritage de Guerre, de morts et de paix retrouvée.

Il nous appartient désormais d'y veiller comme on garde précieusement les semences qui assurent la récolte pour les saisons à venir et pour les générations à naître.



Célébrer les grands moments de l'Histoire, c'est préparer les grands événements disait Victor HUGO. Un peuple sans mémoire n'est pas un peuple libre et nous assurons ensemble que notre acte commun de mémoire est un acte de vie et qu'il en sortira la liberté du monde.

En écoutant le silence de cette plaque commémorative, je dis à ces soldats à la manière de Paul ELUARD ; « entendez nous, nous parlons de vous, nous parlons pour vous, vous qui vous êtes tus pour nous ».

Comme hier, ce soir, et demain j'espère, nous sommes assis à la table de la Paix, nous le devons au sacrifice de millions de combattants, qu'ils soient militaires ou dans l'ombre. La Paix durable a été conquise à ce prix humain, le souvenir est notre Devoir, la reconnaissance notre Merci, son maintien et sa culture, notre Effort et notre Loi.

Vive la liberté, vive l'égalité et la fraternité de tous les peuples du monde.















Vie communale

Parmi les commerçants de Castres-Gironde...









Enquêtes sur la mise en place d'un marché dominical et d'un temps de loisirs destiné aux adolescents

L'équipe municipale souhaite étudier, conformément à son programme électoral, l'opportunité de mettre en place un marché de plein air le dimanche matin sur notre commune, et réfléchir à l'utilité et au coût de fonctionnement d'un temps de loisirs destiné aux adolescents collégiens. Vous trouverez dans ce bulletin municipal une feuille libre comprenant 2 questionnaires qui pourront nous permettre de mieux cerner vos attentes concernant ces propositions. Les 2 QR codes ci-dessous vous permettent également d'accéder directement aux questionnaires en ligne. Merci de votre participation!

Marché dominical



Loisirs ados



Jeunesse

ALSH « La Ballade »

« DE LA TERRE AU VERBE »

L'ALSH La Ballade a mis en place un projet pendant 6 mercredis de novembre à décembre 2014.

Un groupe d'enfants volontaires a participé à des ateliers de sculpture, de mise en scène et de théâtre, animés par Déborah FERRERI : Artiste sculptrice, comédienne et metteur en scène.

Les enfants ont clôturé ce projet en jouant une petite pièce de théâtre « On a kidnappé la Mère Noël » devant les parents de l'ALSH.

Le dernier mercredi de l'année 2014, les enfants 3/6 et 6/11 ans sont allés au cinéma puis ont fini la journée avec le goûter de Noël de LA BALLADE.



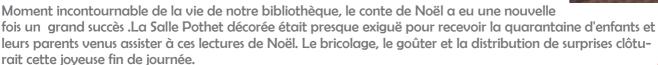


Bibliothèque



Après le conte du mois d'octobre sur l'automne en partenariat avec l'association Marque-pages de Léognan et la CDC Montesquieu, nous avons proposé un voyage théâtralisé. Ce thème était le fil conducteur du salon du livre jeunesse de Léognan. Une cinquantaine d'enfants et parents sont venus le dimanche 16 novembre écouter Evelyne Gachet et Romain Pierrot de la Compagnie des délivreurs de mots. Une carte postale géante signée de tous les spectateurs a été offerte aux conteurs pour les remercier

de cette très agréable matinée.



En 2015, la bibliothèque participera une nouvelle fois à l'élection du Prix Jeunesse Gironde. Comme les années passées nous ne pouvons inscrire tous les enfants (40 inscriptions maximum) ce qui nous pose toujours des problèmes.

Une date à retenir, le vendredi 6 février nous accueillerons dans la Salle Pothet à 18 h 30, un spectacle de la Compagnie du Laboratoire que nous avons eu la chance de recevoir l'an passé.

Dans le cadre de 13 envies de lire « encore », ils nous feront découvrir le monde des animaux fascinants,



dans la préhistoire, la mythologie, les contes et même la nature qui nous entoure. A travers des documentaires, des albums ou des légendes nous pénétreront dans ce monde animal qui nous effraie, nous intrigue et aussi nous fascine.

Nous finirons cet article en vous souhaitant comme dit le poète pour cette nouvelle année qui arrive, plus de roses que de piquants.

Catherine Jeantet et toute l'équipe de la bibliothèque Nicole Billon, Régine Dewilde et Nicole Puisné



Jeunesse



Inscriptions à l'école

Les inscriptions à l'école *Lions de Guyenne* de Castres-Gironde se feront :

- à partir du 12 janvier 2015 **en mairie** (avec le livret de famille et un justificatif de domicile). Merci de venir le plus tôt possible à partir du 12 janvier.
- Vous pouvez contacter l'école par mail au <u>e.castresgironde@gmail.com</u> pour convenir d'un rendezvous (prévoir 30 minutes avec l'enfant) <u>en juin</u> afin de procéder à l'admission et à la visite de l'école. Il conviendra d'apporter lors de ce rendez-vous <u>l'attestation d'inscription délivrée par la mairie</u> et <u>un certificat médical délivrée par le médecin de famille attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires</u>. Plus vite vous contacterez l'école par mail, plus vous aurez le choix des jours et horaires de rendezvous.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés en 2012 et les enfants arrivant sur la commune en cours d'année.

Noël à l'école

Le 16 décembre la compagnie Abac Art est venue présenter la valse des chapeaux, spectacle de magie pour les enfants de la maternelle au CM2. La prestation a enchanté petits et grands pendant plus d'une heure.

Le 18 décembre, les enfants ont pu déguster le goûter de Noël offert par la mairie et le lendemain le père Noël est venu dans les classes offrir un livre à chaque élève de l'école. Une semaine animée de surcroît par l'intervention de l'association Compagnie des Ateliers de Musique, venue présenter la famille des cuivres aux élèves de l'élémentaire : 1h30 de découverte musicale à domicile grâce au partenariat avec la Communauté des Communes de Montesquieu.

Une semaine bien remplie de gaité et de sourires, avec un remerciement tout particulier aux employés communaux et à la mairie.

La directrice,
Caroline MARQUETTE







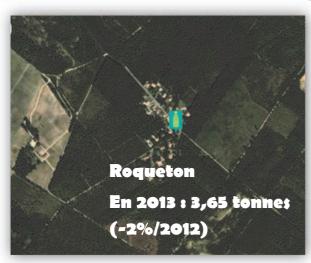


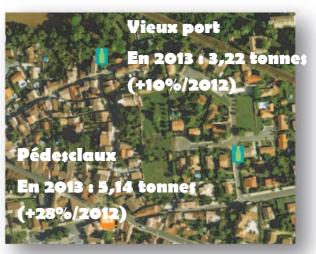
Environnement

Points d'apport volontaire pour le verre









Zéro phyto?



A l'horizon 2016 (un amendement voté en juillet a avancé l'échéance, prévu normalement pour 2020 par la loi Labbé du 6 février 2014), les communes auront interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires au niveau des espaces verts, de promenades et des forêts. Les trottoirs, stades et cimetières ne sont pas concernés par cette interdiction.

Les principaux objectifs:

- Préservation des ressources en eau et notamment de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable,
- Préservation de la santé des habitants et des agents techniques d'entretien des espaces verts et des voiries,
- Réduction des coûts de traitement des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.
- Inscription de notre commune dans une stratégie de développement durable .

Il s'agira donc de mettre en place un nouveau mode de gestion des espaces verts plus écologique et plus économe en adaptant la nature et l'intensité des interventions de désherbage et de tonte en fonction des espaces.

Au fil des mois, le visage de la commune risquera de changer. L'herbe qui pousse étant souvent mal perçu, chaque citoyen devra changer son regard afin que l'on en finisse avec ces produits qui nous empoisonnent!



Environnement

Consultation publique LGV

Jamais aussi nombreux pour une consultation publique

Une enquête d'utilité publique pour le tracé d'une LGV qui va prendre 37,3 hectares (en prévisionnel : sur Bordeaux /Tours les prévisions sont dépassées de 60%) sur notre commune et ainsi devenir le quatrième propriétaire terrien du village, sans aucune compétence agricole.

Pendant ces 56 jours d'enquête, vous avez été 170 à vous déplacer pour dire votre analyse sur ce projet l'équivalent de 12% des électeurs inscrits. Ce qui est très important pour une consultation.

De ces écrits il en ressort qu'une personne est pour le projet, 2 personnes ne sont ni pour, ni contre et que 167 personnes sont contre le projet en ayant avancé des argumentaires précis, tant sur l'environnement, la question économique, et la gestion du projet, les échanges entre les habitants, le lien social, la sociologie des territoires, la valeur du temps, etc.

Il est important de comprendre la personne qui est pour le projet, habitant près des voies existantes, l'aménagement de celles-ci risque de développer plus de gêne et d'inconfort pour les riverains concernés. La plupart de ceux qui sont contre le projet LGV Bordeaux Toulouse, Dax développent une volonté d'aménagement des voies existantes avec une réelle prise en compte du voisinage et de son environnement, aménagement antibruit, suppression des passages à niveau, redimensionnement de certaines courbes, positionnement d'une troisième voie dans certains secteurs et d'IPCS qui permettent aux trains de se doubler, etc. Tout cela pour le quart du prix de la LGV et un service aussi bien réalisé dans une temporalité comparable.

Le Conseil Municipal dans son unanimité a voté contre ce projet lors des séances de septembre et novembre 2014. Il vous remercie grandement de votre acte citoyen et vous tiendra informés au fur et à mesure du développement de ce projet.

Théoriquement les commissaires enquêteurs doivent rendre leur avis fin février, début mars et le conseil d'état dans les 18 mois qui suivent l'avis de la commission d'enquête.

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Prélèvement du 22 octobre 2014

Eau d'alimentation conforme aux exigences réglementaires de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (limites et références) pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les teneurs en plomb, cuivre et en nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Paramètre;	Résultats	Limite; / Référence;
Bact. Aér. Revivifiables	< 1 UFC/ml	
Bact. Coliformes,bact. Et spores sulfito- rédu., entérocoques et Escherichia coli	0 UFC / 100 ml	0
Turbidité néphélométrique (teneur de particules en suspension)	o,1 NFU	2
рН	7,2 unitépH	De 6,5 à 9
Conductivité à 25 °C	622 μ S/cm	De 200 à 1 100
Ammonium (en NH4)	< 0,01 mg/l	0,1
Nitrates (en NO3)	5,80 mg/l	50
Nitrites (en NO2)	< 0,01mg/l	0,5
Antimoine	< 1 μg/l	5
Cadmium	< 0,1 μg/l	5
Chrome total	< 1 μg/l	50
Cuivre	0,21 mg/l	2/1
Nickel	< 1 μg/l	20
Plomb	1 μg/l	10

ANCIENS COMBATTANTS

Articles de Pierre Cluzan et photos de JP Puisné

HOMMAGE

JEANNE MÉOULLE, la dernière Résistante de CASTRES nous a quittés le 15 Novembre

Mademoiselle Jeanne MÉOULLE, Jeannette pour les intimes, avait 93 ans, elle était devenue non voyante à cause d'une dégénérescence maculaire liée à l'âge. Depuis le décès de son frère avec qui elle vivait à Castres-gironde, n'ayant plus de famille et ne pouvant rester seule, elle s'était réfugiée dans une maison de retraite de Léognan. Elle gardait le contact avec quelques amis de Castres notamment les Camarades de Combat auxquels elle restait très attachée. Elle voulait être enterrée à Castres et avoir une cérémonie religieuse en l'église Saint-Martin. Sa hantise était la longueur des travaux de réfection de l'édifice religieux mais ses prières ont été exhaussées car l'église a été inaugurée le 20 septembre 2014.



Le président des Camarades de Combat de Castres lui rendit hommage le jour de ses obsèques. Voici la fin de l'éloge:

Mademoiselle MÉOULLE travaillait chez un tailleur à Bordeaux près de la base sous-marine. Cet homme était chargé d'entretenir les équipements vestimentaires de marins qui transitaient chez lui. Il lui était donc facile de connaître les mouvements des submersibles entrant et sortant de la base sous-marine. Dès l'âge de 21 ans, elle faisait partie de la Confrérie Notre Dame CASTILLE, en tant qu'agent de renseignements. Elle passait le soir chez un autre agent, rue du Port à Castres, rapporter les informations sur les activités des sous-marins. Ces renseignements étaient aussitôt envoyés par radio à LONDRES. Durant deux années, sous le pseudonyme de "COUSETTE", Jeanne fut l'une des pièces maîtresses du réseau CASTILLE. Ce réseau était l'un des réseaux les plus actifs de la Résistance, établi sur la côte ouest et fournissant des renseignements sur les ports de Brest et de Bordeaux, à LONDRES.

Le Réseau CASTILLE fut démantelé à la suite d'une trahison. Un grand nombre de ses membres furent arrêtés, déportés, fusillés... COUSETTE échappa à la mort.

Elle continua son action. Elle s'engagea dans les Forces Françaises de l'Intérieur, comme agent de liaison, au Corps Franc D'ESQUIROU où militait son frère Robert, jusqu'à la Libération le 28 août 1944.

Mademoiselle Jeanne MÉOULLE, comme des milliers de Résistants faisait partie de ces Combattants de l'ombre qui se sont donnés sans compter, sans contre partie, simplement par patriotisme mais aussi et parfois au péril de leur vie.

Merci Mademoiselle MEOULLE d'avoir participé, en territoire occupé par l'ennemi, au glorieux combat pour la libération de la Patrie.

Après la guerre elle continua à militer avec les Anciens Combattants. Elle faisait partie de notre Association des Camarades de Combat qui dépend de la Fédération Régionale du Sud- Ouest du Président Marcel MASCETTI qui s'excuse de ne pas avoir été parmi nous cet après-midi mais qui est représenté par le Président de la section de CREON. Jeanne participait à toutes les cérémonies. Même en maison de santé elle se tenait au courant de toutes nos activités.

Monsieur le Maire de Castres-Gironde, ici présent, s'associe à cet hommage rendu par les Anciens Combattants car il a eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier son engagement et sa bravoure, de la féliciter et même de la décorer.

De nombreuses décorations lui furent décernées en récompense de ses actions patriotiques: notamment

- La Croix du Combattant Volontaire avec barrette 39-45
- La Croix du Combattant de la Résistance
- La Médaille commémorative d'engagée volontaire
- La Médaille de Reconnaissance de la Nation

Elle a désiré emporter ses médailles les plus chères avec elle, sur son $c\alpha ur...$ C'est la dernière résistante de Castres qui disparaît.

Adieu JEANNETTE, Adieu COUSETTE, Adieu Mademoiselle Jeanne MÉOULLE.





ANCIENS COMBATTANTS

Articles de Pierre Cluzan et photos de JP Puisné

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2014

100^{ème} Anniversaire du début de la Grande Guerre Daniel MARCHAL décoré de la Croix du Combattant

Le 96^{ème} anniversaire de L'Armistice de 1918 a été commémoré devant le monument aux Morts de Castres-Gironde, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel Constant devant une assemblée importante et de nombreux drapeaux de Castres et du canton, où ERWANN et LEELOU ont fièrement amené les Couleurs au pied du mât.

C'était aussi le 100ème anniversaire du début de la Grande Guerre qui a vu partir au front quantité de jeunes soldats dopés par un patriotisme poussé à un niveau extrême. Ils sont partis la fleur au fusil et bon nombre ne sont pas revenus. Ces jeunes et novices combattants allaient faire la guerre pour défendre la Patrie. Ils partaient bravement à l'assaut de l'ennemi pour le repousser comme ce fut le cas lors de la première bataille de l'Aisne en septembre 1914, et sur ce terrain du Chemin des Dames il y eut 200 000 morts, 200 000 morts inutiles...!

Que la guerre est atroce!

Au cours de cette cérémonie Monsieur Daniel MARCHAL, ancien combattant d'ALGERIE, né à BRUYERES dans les Vosges en 1941, affecté en Allemagne puis au 12^{ème} COMA, dans la région de CONSTANTINE, a été décoré de la Croix du Combattant par le Président des Camarades de Combat et des ACPG-CATM de Castres-Gironde.

Avec les autorités, il participa à l'allumage de la Flamme et au dépôt de gerbe.



Notre ami, Jean-Pierre BORTOLETTO, Ancien Combattant Camarade de Combat nous a quittés le 7 octobre 2014 à l'âge de 82 ans.

Né le 11 septembre à Grignols il a donné deux années de sa jeunesse à la France. Appelé en Algérie pour une période de 18 mois, il fut rappelé pour 6 mois supplémentaires au 403^{ème} Régiment d'Artillerie.

Il était décoré de la Croix du Combattant, de la Médaille de Reconnaissance de la Nation et de la Médaille Commémorative d'AFN avec agrafe ALGERIE.

Il a adhéré à notre association des Camarades de Combat en 1983 où il a été un fidèle compagnon, toujours présent aux différentes manifestations et cérémonies.

Une longue maladie l'a emporté. Tous les anciens combattants de Castres étaient présents à ses obsèques le 10 octobre en l'église Saint-Martin. Ils présentent à son épouse et à sa famille leurs plus sincères condoléances.







Association les Z'amies des dunes

L'association « les Z'amies des dunes » organise un **loto le 31 Janvier 2015 à 20h00** à la salle des fêtes de Castres Gironde.

Le dimanche 1er Février ZUMBA Party à 10h00 à la salle des fêtes de Castres Gironde.

2 Heures de folie!!

Venez Nombreux, venez soutenir notre projet solidaire !!

Laurette Blanche, Coralie Ferenc.

Mme Blanche Laurette : 06 85 74 62 98- laurette.lebrun@wanadoo.fr Mme Ferenc Coralie : 06 60 06 48 39 – coralie.ferrenc@hotmail.fr

CASTRES CULTURE LOISIRS

SECTION SCRABBLE 2014-2015

2 rencontres inter clubs ont déjà eu lieu.

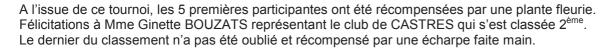
Déplacements à PODENSAC le 20 octobre et à PREIGNAC le 24 novembre.

D'autres suivront en début d'année 2015.

Le lundi 15 décembre, le club de CASTRES organisait son tournoi annuel dans la salle Maurice Pothet :

50 personnes représentant les clubs de la région (PODENSAC – BARSAC – PREIGNAC – TOULENNE –

PUJOLS/CIRON – ST MORILLON et bien sûr CASTRES) étaient présentes.



Un pot amical a clôturé cette agréable journée.

Nicole Auzier



Horaires de la section Scrabble : Tous les lundis de 15 h à 17 h 30 Ouvert à toutes et tous sans limitation d'âge.





CASTRES CYCLO CLUB

Bonne année à tous!



Le président, les membres du bureau et tous les licenciés vous présentent leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année! Que celle- ci vous apporte santé, bonheurs et joies!

L'année 2014 s'est terminée par un grand moment de convivialité : le 22 novembre, dans la salle des Fêtes de Castres, notre association fêtait ses trente ans. Pour l'occasion, en plus des récompenses honorant les sportifs les plus méritants, Monsieur Constant, Maire de Castres a remis aux présidents qui se sont succédés à la tête du Guidon Castrais, devenu Castres Cyclo Club, la médaille de la ville et tous posèrent ensuite pour la photo Collector avec nos maillots successifs.

2015 va débuter pour nous par une grande première : l'organisation, le dimanche 25 janvier, d'une épreuve de Cyclo Cross comptant pour le challenge UFOLEP de la spécialité dans les vignes du Château Ferrande aimablement mis à notre disposition par la société Castel. Puis suivra la désormais traditionnelle Rando VTT « La Grande Virée », le dimanche 8 février. Nous proposerons ce jour-là trois circuits, de 50, 30 et 15 km dans les bois et les gravières environnant notre commune, tracés grâce à l'accord des municipalités de Castres, Arbanats, Virelade, Saint Michel de Rieufret, Saint Selve et Portets ainsi que celui de nombreux propriétaires privés. Une grande manifestation qui nécessitera la mobilisation de nos 70 licenciés et de tous les amis du club. La seconde organisation de VTT« Les boucles de l'Artolie », qui a connu un grand succès l'année dernière, (238 participants) le dimanche 21 juin permettra de retrouver les charmes très bosselés des sentiers autour de Capian, Villenave de Rions et Cardan.

Le samedi 28 février, place à la route, avec notre randonnée cyclotouriste « La Pierre Beaugeard », qui amènera les participants dans les Landes girondines et le Sauternais sur des circuits de 130, 80 ou 50 km. Pour des problèmes de calendrier départemental, nous avons dû avec regret annuler la seconde randonnée baptisée « Gabares et écureuils ».

En cyclo- sport, deux courses au programme: le « prix de la municipalité » à Castres pour la Pentecôte, le samedi 23 mai et le prix des Vignerons à Capian le 4 juillet.

Enfin, dans le cadre des manifestations prévues pour la fête locale, nous organiserons le lundi 25 mai, sur le stade, un « Kid Bike » destiné aux enfants. Cette manifestation, ouverte aux jeunes licenciés et non licenciés, comporte plusieurs épreuves de maniabilité et de maîtrise du VTT : escargot, jongleur, mini trial et cross country. Une première à Castres!

Un calendrier bien rempli qui, je l'espère, nous laissera le temps de faire un peu de vélo pour pouvoir, par exemple, rallier Castres à Sète.

J.Brun







Le nouveau bureau de l'APECG (Association des Parents d'Elèves de Castres-Gironde) vous souhaite une très

Suite à la démission totale du bureau élu en juin 2013, une nouvelle équipe a vu le jour juste avant Noël...

Ce bureau a pour but d'assurer l'intérim avant la prochaine élection qui aura lieu en juin 2015. Le loto de l'école est maintenu en date du 13 février 2015 à 19h00 à la salle des fêtes communale et non le 6 février, date communiquée dans l'agenda de la CCM et du BIM précédent. Ce sera l'occasion pour vous et pour nous de faire connaissance autour d'un évènement festif où de nombreux lots sur des thèmes tels que le sport, la gourmandise, le bien être, les sorties en familles ... seront à gagner !

Au printemps, une boom sera organisée et nous finirons l'année avec notre dernière manifestation le vendredi 19 juin, date de la kermesse de l'école!

Nous comptons sur votre soutien afin que nos enfants profitent de cette nouvelle année qui s'offre à eux!

VOTRE NOU /EAU BUREAU !





PS-MS /CP







Contact: apecg33@gmail.com

Alexandra VIEUX



Stéphanie Gélineau CM1/CM2



Vice-Trésorier



Communication PS-MS



Passation de pouvoir au Tennis-Club Castres-Saint Selve

L'Assemblée Générale du 13-12-2014 dans la salle M.Pothet à Castres a clôturé une année tennistique 2013-2014 particulièrement riche en activités.

- Ecole de tennis très fournie tout au long de l'année scolaire,
- Tournois: Jeunes en mai et Intérieurs hommes et femmes en mai/juin,
- Compétitions des équipes adultes en automne et au printemps avec la victoire départementale de l'équipe féminine menée par L. Arnarez,
- Célébration des 20 ans du Club avec la présence de tous les présidents :

J. Barat, R.Fouchet, J.Phalippou, C.Boutes, A.Moreno,

Elle a été aussi l'occasion de procéder à la mise en place du nouveau bureau élargi qui a pris ses fonctions le 10-01-2015. En effet, le Président en exercice s'était engagé à passer la main en cas de prise de fonction au Conseil Municipal de Saint Selve : décision assumée aussi pour J.F.Bordelais.

Président : C.Larché Le nouveau bureau est donc constitué de :

> Trésorier : J.Saracco Secrétaire : M.Junius

Vice-Présidents : C.Boutes, P.Ladrech (Trésorier-adjoint)

Seront en charge de la communication : L. Arnarez

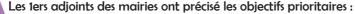
-de l'animation et de l'arbitrage : A. Auger

-de l'école de tennis et du suivi salle : A. Moreno

-de la relation avec la mairie de Castres : M. Lalyman

-de la relation avec la mairie de Saint Morillon : J.Saracco

et de H.Dupont.



pour Castres, entre autres, l'entretien des courts, voire leur réfection et pour Saint Selve l'éventualité d'une salle pluri-sports de balles!

Plus d'informations sur le site du club ou Tel. 06-81-08-82-48



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS ET DES ENCOMBRANTS

PLANNING 2015



BEAUTIRAN
CASTRES-GIRONDE
AYGUEMORTE-LES-GRAVES
ISLE SAINT-GEORGES
SAINT-MÉDARD-D'EYRANS

LÉOGNAN

CABANAC-ET-VILLAGRAINS SAINT-MORILLON SAINT-SELVE SAUCATS

> CADAUJAC LA BRÈDE MARTILLAC

- 07 avril
- 05 mai
- 09 juir
- 08 septembre
- 06 octobre
- 03 novembre
- 14 avril
- 12 ma
- 16 juin
- 15 septembre
- 13 octobre
- 10 novembre
- 21 avri
- 19 ma
- 23 juir
- 22 septembre
- 20 octobre
- 17 novembre
- 28 avril
- 26 mai
- 30 juin
- 29 septembre
- 27 octobre
- 24 novembre

BEAUTIRAN CASTRES-GIRONDE

AYGUEMORTE-LES-GRAVES ISLE SAINT-GEORGES SAINT-MÉDARD-D'EYRANS

LÉOGNAN

CABANAC-ET-VILLAGRAINS SAINT-MORILLON SAINT-SELVE

CADAUJAC

LA BRÈDE MARTILLAC SAUCATS • 05 février

ENCOMBRANTS

- 04 jujn
- 08 octobre
- 12 février
- 11 juir
- 15 octobre
- 19 février
- 18 iuin
- 22 octobre
- 02 avril
- 06 août
- 03 décembre
- 09 avril
- 13 août
- 10 décembre
- 16 avril
- 20 aoû
- 17 décembre

INSCRIPTION AU : 0 805 020 002

encombrants.montesquieu@groupenicollin.com dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com

VOUS AVEZ UN DOUTE OU UNE QUESTION ?

N'hésitez pas à contacter le service environnement 05 57 96 01 22 ou 05 57 96 01 24 conseiller-du-tri@cc-montesquieu.fr



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS ET DES ENCOMBRANTS

CONSIGNES

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

jusqu'à 16h la veille de la collecte

• Par téléphone :

0 805 020 002

• Par mail:

encombrants.montesquieu@groupenicollin.com dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com

RESPECTER LES CONSIGNES

ENCOMBRANTS

Seulement la **literie** (matelas, canapé...) et le **mobilier** (armoire...) dans la limite de **3m³** par foyer.

Ne sont pas ramassés :



- > Appareils électrique et électronique
- > Gravats, déblais et débris issus des travaux de particuliers et des entreprises,
- > Déchets fermentescibles (déchets ménagers, branchages ...)
- Déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, piles, batteries ...)
- Encombrants des professionnels arrtisans et commerçants, PME ...
- > Pneumatiques,
- > Cuves à fuel,
- Tôles et tout matériaux contenant de l'amiante,
- Encombrants ne pouvant être portés par deux personnes (chauffe-eau, baignoire en fonte ...)
- > Éléments en faïence (sanitaire, évier ...)

DÉCHETS VERTS

Pour être collectés, les déchets verts ne doivent pas exéder 1m³ par foyer. La tonte et les feuillages seront présentés en sacs ouverts et identifiables ou en poubelle, sans mélange avec d'autres matériaux. Les branchages d'une longueur maximale de 1m50 devront être présentés en fagots liés. Les troncs d'arbres ne dovent pas dépasser 10cm de diamètre.



SORTIR impérativement vos encombrants et déchets verts sur votre trottoir, la **veille au soir**.



VOUS POUVEZ ÉGALEMENT LES APPORTER EN DÉCHÈTERIE

Lors de votre première visite, munissez vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Une carte d'accès vous sera alors établie et vous sera demandée par le gardien à chaque visite.

DÉCHÈTERIE DE MIGELANE

> à Léognan, route de Mont de Marsan, en direction de Saucats, au niveau de l'aérodrome.



DÉCHÈTERIE DE L'ARNAHURT

> à La Brède, au niveau de l'échangeur de La Prade (RN 113), derrière le Lidl.



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 13h à 18h Le samedi de 8h30 à 18h Le dimanche de 8h30 à 13h

Attention, les deux déchèteries sont fermées les jours fériés.

AGENDA 2015

Cet agenda peut être modifié ou enrichi au fil des jours. N'hésitez pas à consulter notre site :

www.castres-gironde.fr

JANVIER

Dimanche 25

REPAS DES SENIORS

Salle des Fêtes

Castres Cyclo Club
CYCLO CROSS des GRAVES
15 h Château Ferrande

Samedi 31

Les Z 'amies des dunes LOTO Salle des fêtes 20 h

MARS

Vendredi 20

Carnaval de l'Ecole Salle des fêtes

AVRIL

Samedi 11

REPAS du FOOTBALL SCPLFC Salle des fêtes

Samedi 18

APECG

Boom des enfants

Salle des Fêtes

MAI

Vendredi 8

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

Presbytère

Du Jamedi 23 au lundi 25 mai fêtes de la Pentecôte

Samedi 23 mai

Castres Cyclo Club « Grand Prix de la Municipalité »

Course Cycliste 13 h 30

Dimanche 24 mai 2015

BYBE CASTRAIS — CONCOURS DE BOULES

Boulodrome

Lundi 25 mai 2015

CASTRES CYCLO CLUB

« Kid Bike »

Animations VTT pour les enfants Terrain de sports

> Syndicat de chasse Ball Trap 8-12 h/14 h- 19 h

FEURIER

Dimanche 1 er

Les Z 'amies des dunes Zumba party

Salle des fêtes 10 h à 12 h

Vendredi 6

BIBLIOTHEQUE: 13 ENVIES DE LIRE Salle Maurice POTHET—18 h 30

Samedi 7

BYBE CASTRAIS Concours de BELOTE Salle des Fêtes

Dimanche 8

CASTRES CYCLO CLUB Rando VTT « La Grande Virée » à partir de 8 h 30

Vendredi 13

LOTO de l'APECG Salle des fêtes

Assemblée générale ACPG-CATM Grande salle haute

Samedi 28

CASTRES CYCLO CLUB Rando Cyclo touriste « La Pierre Beaugeard »

JUIN

Samedi 6

Musiques à Savis

Vendredi 12

REPAS de la GYM VOLONTAIRE Salle des fêtes

Samedi 13

REPAS des Z'amies des dunes Salle des fêtes

Jeudi 18

Cérémonie commémorative du 18 juin 1940 Presbytère

Vendredi 19

KERMESSE de l' ECOLE

Vendredi 26

Perce neige GALA Salle des fêtes





Le Carnet

Numéros utiles

Mairie - Secrétariat tél : 05 56 67 02 10 fax : 05 56 67 08 29

courriel: mairie-de-castres-gironde@wanadoo.fr

Bibliothèque tél: 05 56 67 47 87

Ecole « Les Lions de Guyenne »

tél : 05 56 67 39 92 e.castresgironde@gmail.com

Crèche tél : 05 56 67 27 42

ALSH «La Ballade» tél: 05 56 67 40 00

/ 06 37 79 26 28

alshcastresgironde@orange.fr

Médecins

M. DUBOIS tél : 05 56 67 54 23 Mme De WARREN tél : 05 56 67 30 18 M. BOUCHET tél : 05 56 32 34 43

Médecin neuro-psychiatre

M. BAYONNE tél : 05 56 67 56 59

Chirurgiens dentistes

Mme DIBY / Mme SALACROUP /

Mme MEDEVILLE tél : 05 56 67 10 63

Pharmacien - Mme GOI tél: 05 56 67 01 32

Kinésithérapeutes / Ostéopathes

M. GONTHIER / M. De BONNETOT /

Mme PROUS tél : 05 56 67 29 86

Orthophoniste

Mme LATASTE tél : 05 56 32 84 16

Infirmiers

Mme FETIVEAU / Mr GALIBERT

tél : 06 16 39 04 09

courriel: idel.castres@hotmail.com

Ambulancier / Pompes Funèbres / Funérarium

M. ESPAIGNET tél 05 56 67 17 17

Urgences

Police secours 17 Pompiers 18 SAMU 15

Appel d'urgence européen 112 Accueil sans abri 115 Allo enfance maltraitée 119 Enfants disparus 116 000

Centre anti poison tél : 05 56 96 40 80 Gendarmerie Castres Gironde tél : 05 56 67 70 90

Etat civil

Naissance

Léo GRAFFEILLE 23 octobre Soheyb EL-MRABET 29 octobre Camille, Esteban GARNIER 02 novembre Kylian, Olivier BONNIER 13 novembre Jade, Ana, Louise GARROT-POUBLAN 18 novembre Lisa, Heiata, Marie, Alice RABOTTIN 01 décembre Chloé DARRICAU BARTHÈS 04 décembre Iris, Demeter MONTIGNAC 13 décembre Ruben, Tom SERRE 16 décembre Ylan BONILLA 25 décembre Simon JEAN 26 décembre Sacha, Allan VIDAL 29 décembre

Mariage

RECTIFICATION BIM n°85, il fallait lire:

DENEY Angélique et GUIGON David 30 août Mickaël MALHEIRO et Sonia MARTIN 18 octobre

Décès

Marco PESCAROLO
Pierre DARBLADE
Simonne HONTE née LECOMPTE
André GODARD
Raymonde DAVID née TAUZIET
Guy DUBOS

17 octobre
13 novembre
21 novembre
26 novembre
29 novembre

Permanences

Conciliateur de justice

Anne PRADOS, conciliateur de justice assure des permanences à La Brède les 2ème et 3ème mercredi de chaque mois sur rendez-vous au 05 57 97 18 58

Médiation familiale

Alternative Médiation, **ENESTER Régine**, permanence à Castres sur rendez-vous au 05 56 90 08 52

Architecte conseil CAUE

Anne VAN DER ELST, permanence à Castres une fois par trimestre sur rendez-vous au 05 56 67 02 10 (mairie)

Assistante sociale (MDSI Léognan)

Permanence à Castres les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois sur rendez-vous au 05 57 96 12 63

Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi, mercredi : 9 h - 12 h / 15 h 30 - 18 h Mardi : 15 h 30 - 18 h (permanence tél matin) Jeudi : 9 h - 12 h (permanence tél après midi)

Vendredi : 9 h- 12 h / 15 h 30 - 17 h

Bibilothèque

Mercredi: 10 h- 12 h / 14 h 30 - 19 h

Jeudi : 10 h- 12 h Samedi : 9 h 30 - 12 h



Dimanche 11 janvier 2015, à 12 heures . . . nous étions



CHARLIE







Numéro 86
Responsable de la publication :
D. Constant
Réalisation : Commission Informations
Imprimeur : Nofal Group
dépôt de presse : N°111/90